

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D26001CCAS
Séance du 19 février 2026 à 18 heures 30

Ce jour d'aujourd'hui le jeudi dix-neuf février de l'an deux mille vingt-six à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 09/02/2026

Date d'Affichage
Le 10/02/2026

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 24/02/2026

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, maire, Président du CCAS, Agnès BRU, Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Boualem MEGUENNI

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 décembre 2025,

Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 19 février 2026

**Le Président,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.

Procès-Verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du jeudi 18 décembre 2025 à 18h30 à la mairie du Séquestre

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE Maire Président du CCAS, Agnès BRU Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Christiane FOULQUIER, Michèle CAMEL, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Absent excusé : Anne-Laure GRILLOT

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Marie-Thérèse FRAYSSINET

Monsieur le Maire informe le conseil d'administration qu'une cérémonie d'obsèques a eu lieu ce jour à la salle du Quartz. La directrice de l'école a perdu sa fille âgée de 19 ans alors qu'elle était à l'étranger dans le cadre de ses études. Monsieur Le Maire précise que l'action sociale peut se décliner de multiples façons, cette fois il a été question de faciliter le déplacement à l'étranger dans l'urgence pour la famille en lien avec la Préfecture et ensuite répondre à une demande de salle.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité

2. Point sur le budget

Nous constatons une augmentation des bénéficiaires de l'aide aux transports. 30 jeunes de moins de 25 ans ont bénéficiés de l'aide en 2025. (50 % de l'abonnement pris en charge par le CCAS, qui correspond à 45 € par abonnement). Cette participation est appréciée par les familles.

Nous constatons également une augmentation des demandes de secours alimentaires d'urgence.

Les recettes ont été abondées par des dons : association Amitié Franco Polonaise pour 4741,83 €, indemnités d'une élue pour 300 € et divers pour 97 €

3. Secours aux particuliers

a. Aides en urgences depuis le dernier conseil

20 octobre : bon alimentaire d'un montant de 150 €

22 octobre : bon alimentaire d'un montant de 100 €

28 novembre : bon alimentaire d'un montant de 200 €

b. Demandes d'aides (délibérations)

Situation 1 : Décision de régler à ENGIE la somme de 200 € permettant la mise en place d'un nouvel échéancier pour une famille, le premier échéancier n'ayant pas pu être tenu.

Situation 2 : Décision de verser directement à DALENS PIECES AUTO la somme de 100 €. Cette somme correspond à la part demandée au CCAS, mentionné dans un plan d'aide établi par l'assistante sociale.

Situation 3 : Décision de régler à VEOLIA la somme de 200 € permettant la mise en place d'un échéancier pour le montant restant à régler par la famille.

Situation 4 : Décision de régler des leçons de conduite pour un montant de 315 € à l'auto-école ECF pour soutenir une personne dans son apprentissage à la conduite car important pour sa vie personnelle et professionnelle.

4. Retour sur le repas de Noël des Seniors

162 personnes ont répondu présentes au repas de Noël, le samedi 6 décembre 2025. Repas, service par les jeunes et animation par les associations ont donné un résultat très satisfaisant. Prix du repas : 31 € par personne. Dépense pour le CCAS : 5022 €

a. Acceptation de don (délibération)

Le conseil d'administration accepte un don de 37 € de l'association Familles Rurales. Ce don provient de la vente de diverses décorations sur le thème de Noël qui décoraient la salle.

5. Distribution des colis de Noël aux personnes malades ou isolées

28 séquestrois en situation de fragilité ou résidents d'une maison de retraite auront la visite des membres du conseil d'administration du CCAS. A cette occasion un colis contenant des produits de toilette leur sera remis. Un partenariat avec la pharmacie du Séquestre nous a permis d'avoir une réduction sur l'ensemble de la commande. Prix du colis : 19,58 €. Dépense pour le CCAS : 546,59 €

6. Questions diverses

Atelier Sophro et Mouvement : 14 personnes participent à ces ateliers de prévention pour les 60 ans et plus et sont très assidues, 10 sont des séquestroises. Conformément à la décision du CCAS du 27 juin 2025, le CCAS apportera une participation financière à hauteur de 50 % pour les résidents au Séquestre. Dépense pour le CCAS : 200 €

Domiciliation : Les CCAS ont l'obligation de domicilier des personnes sans domicile stable qui en font la demande, ainsi M. [] et M. [] sont domiciliés au CCAS du Séquestre depuis mars 2024 puisque leur lieu de séjour était sur la commune. A ce jour ils ont quitté la commune, le CCAS met fin à l'élection de domicile pour les raisons suivantes :

- ne disposent plus de lien avec la commune
- ne se sont pas présentés physiquement ou à défaut manifesté par téléphone pendant plus de trois mois consécutifs.

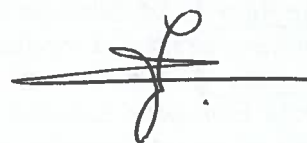
Leur courrier sera restitué à la Poste avec la mention "PND" (pli non distribuable) restitué à la poste le (date) par (nom de l'organisme)".

La séance est levée à 19h30

Le Président,
Gérard POUJADE

The image shows a blue circular official stamp of the CCAS du Séquestre. The text 'CCAS DU SEQUESTRE' is written around the perimeter, and 'TARN' is at the bottom. In the center is a coat of arms. A black ink signature is written across the stamp.

La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

A black ink signature, likely of Sophie Grimaud Escorisa, written over a horizontal line.